

Le mot du Maire



C'est un numéro de notre publication municipale « Les Brèves » un peu particulier que vous recevez aujourd'hui. Ce n'est pas du quotidien de Longnes dont je vais vous parler mais de dossiers plus techniques qui nous concernent tous.

En effet les nombreuses évolutions actuelles que nous traversons depuis l'organisation de nos territoires jusqu'aux conséquences du réchauffement climatique nous amènent aujourd'hui à de nombreuses consultations publiques, outil de travail fondamental des décideurs de l'évolution de nos espaces de vie.

Tout d'abord ce numéro vise la consultation nationale relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Cette loi doit permettre de lutter contre le changement climatique et la pollution, de préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité et de développer notre économie verte tout en s'affranchissant des importations nous permettant de contribuer à notre indépendance énergétique et politique. Cette consultation donne la parole aux communes et à leurs habitants pour définir en fonction du contexte local où pourraient s'implanter des installations d'énergies renouvelables : photovoltaïque, éolien, géothermie, méthanisation .. Cela ne signifie pas que sur les territoires définis l'implantation sera systématique mais elle définit les lieux potentiels en écartant les contraintes habitat, paysage et autres facteurs que nous indiquerons. Bien sûr la tentation pourrait être de renvoyer tout chez nos voisins mais cela n'aurait comme conséquence que de se voir opposer un rejet de nos propositions. C'est à l'Etat qu'appartient la décision finale et non aux communes.

Dans le même temps, la Région Ile de France est en train d'élaborer son Schéma Directeur d'aménagement du territoire Environnemental, le SDRIF E, avec un objectif de Zéro Artificialisation Nette (dit ZAN) de terres agricoles, naturelles et forestières : ainsi tous les aménagements et constructions à venir, tant privé que public, artisanal ou commercial, ne pourront se faire qu'en remplacement du bâti existant à ce jour avec toutefois une toute petite marge de manœuvre de l'ordre d'un hectare par commune rurale. Quid des zones d'activités, des aménagements publics etc... beaucoup de questions restent posées. Cette enquête publique en cours du 1er février au 16 mars n'est pas développée dans cette édition. Les curieux de ce projet, qui concerne toute l'Ile de France, lanceront la recherche sur internet « Région Ile de France -SDRIF E ». Cet objectif de « ZAN » est un objectif national et l'ensemble du territoire national est concerné.

Enfin, dans la continuité des perspectives d'évolution de nos territoires, notre Intercommunalité, la CCPH lance une enquête pour l'élaboration de son projet de territoire à l'horizon 2040.

Travailler au plus près de chez soi, avoir un accès facile aux soins, pratiquer des loisirs..., l'ambition est affichée : maintenir un développement équilibré, maîtrisé et harmonieux et faire du Pays Houdanais un territoire des proximités ! Toutes les idées sont les bienvenues de perspectives à définir et ceci à notre porte pour un bien vivre demain.

Tout cela peut vous paraître bien théorique mais c'est pourtant des suggestions de chacun que pourra naître demain un plan d'aménagement en adéquation avec nos réels besoins.

Merci à tous de l'intérêt que vous porterez à ces démarches.

Anne DEBRAS
Maire



Centre de consultations médicales à HOUDAN

Le Centre de Soins Non programmés de HOUDAN -CMM78- a ouvert ses portes le lundi 05 février 2024 à l'Hôpital de Houdan (entrée par la gauche de la cour d'honneur).

Trois médecins généralistes et trois infirmières reçoivent sans rendez vous pour toutes les difficultés des « petites urgences » liées au quotidien (angine, grippe, gastro, lombalgie, petites blessures etc....) , c'est-à-dire toute difficulté de santé du quotidien nécessitant une consultation rapidement sans encombrer les Urgences réservées aux Urgences Vitales

En aucun cas il ne peut s'agir d'un suivi courant de médecin traitant.

Les horaires d'ouverture sont :

-Du lundi au Samedi de 8h00 à 20h00

-Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 17h00

Agenda



- Dimanche 24 mars** Ecole de Musique le Crescendo : concert des professeurs
- Samedi 30 mars** Soirée à thème Longnes Festivités Salle des Fêtes
- Samedi 25 mai** Brocante Nocturne Longnes Festivités
- Dimanche 9 juin** Elections Européennes
- Samedi 15 juin** Fête du Village
- Dimanche 16 juin** Ecole de Musique le Crescendo : concert des élèves et des ateliers
- Samedi 22 juin** Gala de Danse de l'ALCL
- Samedi 31 août** Concert Meli Melognes

Les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

DOSSIER DE CONCERTATION DU PUBLIC

1er février – 24 février 2024

La présente concertation doit permettre aux citoyens de donner leurs avis et propositions afin d'aider les élus à faire remonter les ZAEnR proposées par le conseil municipal auprès du référent préfectoral des énergies renouvelables.

Eléments de contexte :

- La loi d'Accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) du 10 mars 2023 veut faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine. En 2020, la France était le seul pays à ne pas avoir atteint le chiffre fixé par l'Union européenne de 23% de part de renouvelables. L'objectif visé d'ici 2050 est de multiplier par dix la production d'énergie solaire pour dépasser les 100 gigawatts (GW), de déployer 50 parcs éoliens en mer pour atteindre 40 GW et de doubler la production d'éoliennes terrestres pour arriver à 40 GW.
- Le texte, qui a été modifié et enrichi par les parlementaires, s'articule autour de quatre axes : planifier les énergies renouvelables, simplifier les procédures, mobiliser le foncier déjà artificialisé pour déployer les énergies renouvelables et mieux partager la valeur générée par ces énergies.
- La loi prévoit que les communes identifient les ZAEnR « *après concertation du public selon les modalités qu'elles déterminent librement* ».

2

Zones d'accélération des énergies renouvelables

- Définition : Les ZAEnR sont des zones favorables aux énergies renouvelables (EnR), pour lequel un potentiel a été identifié et qui auront fait l'objet d'une concertation. Les ZAEnR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc... Elles peuvent porter sur tous les types de foncier, public ou privé. Les projets situés ou non en ZAEnR seront soumis aux mêmes procédures réglementaires et pourront ou non par la suite être autorisées.
- L'intérêt pour la commune est de pouvoir identifier les projets qu'elle souhaite voir sur son territoire. Les projets situés en ZAEnR feront l'objet d'avantages en termes de délais d'instruction et de soutien financier de la part de l'Etat.

CE QUE NE SONT PAS LES ZAEnR :

Des zones obligatoires d'implantation : ce sont des zones suggérées d'implantation

Des zones d'expropriation : les propriétaires restent maîtres de leur foncier, mais peuvent diversifier la destination de leur sol avec l'accompagnement de porteurs de projet

Des zones sur lesquelles il y aura obligatoirement un projet : chaque propriétaire est libre de mettre son terrain à disposition d'un porteur de projet

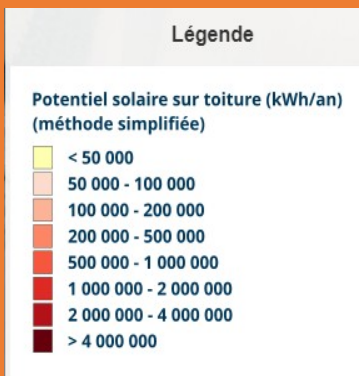
Des zones sur lesquelles un projet est déjà prévu : il s'agit de planification prévisionnelle, et non d'opérations déjà planifiées

4

Potentiel Eolien Terrestre

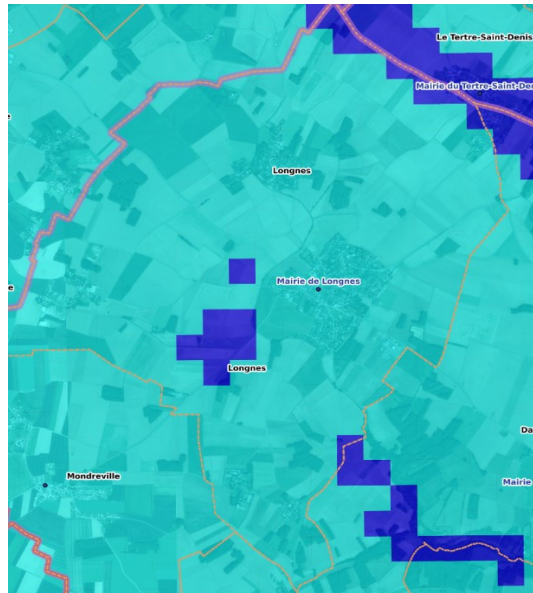


Potentiel Solaire sur Toiture

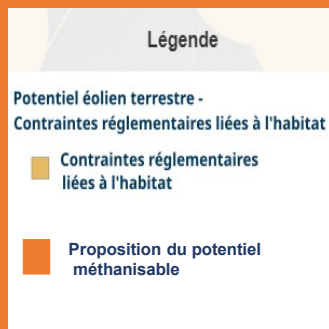


Les cartes concernant le potentiel Solaire sur Toiture des différents hameaux de Longnes sont disponibles sur le site Internet de la commune, ainsi que les cartes de potentiel solaire sur les surfaces de stationnement de plus de 500 m².

Potentiel Géothermique



Potentiel méthanisable



Projet territoire CCPH

Grande Enquête
du 2 février au 3 mars

Ensemble, imaginons le Pays Houdanais !
Dans le cadre de l'élaboration du Projet de territoire

Vous vivez sur le territoire ou vous y avez des activités régulières.

Cette enquête vous est destinée !

Un projet de territoire co-construit avec vous pour mieux répondre à vos attentes !

SCANNEZ RÉPONDEZ LE TOUR EST JOUÉ !

Ensemble, imaginons le Pays Houdanais !

La CCPH lance l'élaboration de son projet de territoire à l'horizon 2040.

Travailler au plus près de chez soi, avoir un accès facile aux soins, pratiquer des loisirs..., l'ambition est affichée : maintenir un développement équilibré, maîtrisé et harmonieux et faire du Pays Houdanais un territoire des proximités !

Pour construire ce projet ensemble, prenez quelques minutes pour répondre à notre enquête. Votre opinion est essentielle !

Scannez le QR code ou rendez-vous sur le site ci-dessous



<https://fr.surveymonkey.com/r/projet-territoire-CCPH-enquete-habitants>